

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_036

~~~~~

## SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTS EXCUSES :** *DURIN Frédéric, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Madame CHAPERON Virginie a été élue secrétaire.

### OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2024 présenté par le Maire, comme suit :

|                       | DEPENSES       | RECETTES       |
|-----------------------|----------------|----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 1 081 000,00 € | 1 081 000,00 € |
| <b>Investissement</b> | 1 258 100,00 € | 1 478 612,00 € |
| <b>TOTAL</b>          | 2 339 100,00 € | 2 559 612,00 € |

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif principal 2024 tel qu'arrêté comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération :

\* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

\* au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Virginie CHAPERON

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*